

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par
Mme Sas et M. Alauzet

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'allocation de logement familiale est une prestation destinée à des ménages modestes. Cet amendement est un amendement de repli pour préserver l'ALF des gels de prestations souhaités par le Gouvernement.